

UNE NOUVELLE OPERATION POUR UN HABITAT SAIN ET DURABLE :
L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la
Communauté de Communes des Coteaux du Layon

Envie de rénover ou d'améliorer son logement ?

Des permanences pour vous renseigner mises en place dès février 2012

Beaulieu sur Layon : le 1^{er} jeudi de chaque mois de 13 h30-15 h30, à la Mairie,

1^{ère} permanence le jeudi 2 Février 2012

Martigné-Briand : le 3^e mardi de chaque mois de 10 h-12 h, à la Mairie,

1^{ère} permanence le mardi 21 Février 2012

Thouarcé : les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 10 h-12 h, à la Mairie,

1^{ère} permanence le mardi 14 Février 2012

Les permanences seront assurées régulièrement par Habitat et Développement (Antenne49), qui accompagnera les propriétaires privés dans leur démarche d'amélioration de l'habitat : demande d'aides financières et conseils gratuits taillés sur mesure selon le projet de travaux.

Objectifs de l'opération pour un Habitat sain et durable

Économies d'énergies, maintien à domicile, requalification des logements vacants et de l'habitat dégradé, développement du logement locatif... Tels sont les principaux axes de l'**OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) **pour un habitat sain et durable** lancée par la communauté de communes en janvier dernier.

Pendant 3 ans (2012-2014), elle encourage la **réhabilitation du patrimoine bâti** et l'**amélioration du confort** des logements des particuliers en proposant **diverses subventions**. Le tout avec l'appui et le concours financier de l'État, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Conseil Général de Maine-et-Loire.

Plus de 100 logements à améliorer

Une enveloppe de 550 000 € de subventions

Un opérateur pour vous conseiller gratuitement

Sur le terrain, Habitat et Développement a pour mission de **guider pas à pas les propriétaires envisageant des travaux**. Lors des **permanences** (voir ci-dessus), des conseillers apporteront gratuitement **des conseils et des préconisations d'experts** pour chaque projet de travaux.

Afin de monter le dossier, ils se déplacent systématiquement au domicile pour établir le(s) **diagnostic(s) approprié(s)** aux besoins des particuliers. *Par exemple, pour un chantier portant sur la maîtrise de l'énergie, une évaluation de la performance énergétique du logement sera réalisée. Ainsi, elle mettra en parallèle la consommation actuelle et celle escomptée après travaux dans le but de concourir à une réduction des charges de chauffage.*

Sans oublier de **précieuses recommandations adaptées en fonction de la situation sociale et financière du(es) propriétaire(s)**. Une fois tous les éléments en main, conseillers et particuliers définissent conjointement le projet pour qu'il entre **dans le cadre des subventions**. À noter que l'association sarthoise applique cette démarche constructive quel que soit l'objet du chantier (économies d'énergies, maintien à domicile ou habitat dégradé).

Pour contacter l'opérateur Habitat et développement : **02 41 19 11 15**

Antenne49@hd72.fr

Le territoire de l'Opération pour un Habitat sain et durable

